



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/EM.9/1
15 avril 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Réunion d'experts sur les services de transport aérien :
contribution à la définition du contenu des initiatives
de négociation des pays en développement concernant
à la fois l'AGCS et des négociations sectorielles
présentant un intérêt pour ces pays
Genève, 21-23 juin 1999
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Contribution à la définition du contenu des initiatives de négociation des pays en développement concernant à la fois l'AGCS et des négociations sectorielles présentant un intérêt pour ces pays
4. Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion.

II. Annotations

Point 1 : Élection du bureau

1. Il est recommandé à la Réunion d'experts d'élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts figure dans la section I plus haut. Un calendrier indicatif des séances est joint au présent document.

3. Conformément à la décision prise par la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, à sa troisième session (28 septembre - 2 octobre 1998), la Réunion d'experts est convoquée pour examiner certaines questions relatives aux services de transport aérien en vue de contribuer à la définition du contenu des initiatives de négociation des pays en développement concernant à la fois l'AGCS et des négociations sectorielles présentant un intérêt pour ces pays. Il est suggéré d'organiser les travaux de façon qu'ils puissent être enrichis par des exemples concrets tirés de l'expérience des pays en développement. Il est donc recommandé aux experts, aux organisations internationales compétentes et aux représentants de la société civile (ONG, par exemple) de décrire, dans leurs exposés ou communications, l'expérience de ces pays dans les domaines considérés.

Point 3 : Contribution à la définition du contenu des initiatives de négociation des pays en développement concernant à la fois l'AGCS et des négociations sectorielles présentant un intérêt pour ces pays

4. Les experts seront saisis d'une note du secrétariat (TD/B/COM.1/EM.9/2), dont les trois thèmes indiqués ci-après pourraient servir à structurer les discussions : i) principales questions concernant l'actuel débat sur le transport aérien; ii) problèmes rencontrés par les pays en développement pour renforcer leurs capacités d'exportation et accéder aux marchés des services de transport aérien; et iii) mesures à prendre pour remédier à ces problèmes, notamment dans le contexte de la prochaine révision de l'annexe sur les services de transport aérien de l'AGCS.

Documentation

TD/B/COM.1/EM.9/2 Note du secrétariat de la CNUCED sur les services de transport aérien.

Point 4 : Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion

5. Les experts adopteront des recommandations ou conclusions à la fin de la Réunion. Le rapport final sera établi ultérieurement, sous l'autorité du Président.

Communications des experts

Les États membres ou les experts désignés par eux sont invités à envoyer au secrétariat de la CNUCED, avant la Réunion, de brèves communications sur l'expérience de chaque pays dans les domaines considérés, et notamment sur : a) les problèmes et les préoccupations du pays en ce qui concerne l'efficacité et la compétitivité des compagnies aériennes nationales; b) les difficultés rencontrées pour accéder aux marchés mondiaux des services de transport aérien par la négociation d'accords bilatéraux; c) les intérêts en jeu dans la prochaine révision de l'annexe sur les services de transport aérien de l'AGCS et dans les initiatives multilatérales poursuivies dans le cadre de l'OACI. Les communications seront distribuées telles qu'elles auront été reçues aux autres participants, dans la langue originale. Les pays membres sont priés de bien vouloir les envoyer avant le 15 juin 1999 à l'adresse suivante :

Division du commerce international des biens et services, et des produits de base
CNUCED
Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 (Suisse)
Téléphone : +41 22 907 58 74
Télécopieur : +41 22 907 00 44
Courrier électronique : david.diaz@unctad.org

CALENDRIER DE LA RÉUNION

Lundi 21 juin	Mardi 22 juin	Mercredi 23 juin
<p style="text-align: center;">(10 heures - 13 heures)</p> <p><u>Séance plénière</u></p> <p>Déclaration liminaire</p> <p>Point 1 : Élection du bureau</p> <p>Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux</p> <p><u>Discussions informelles</u></p> <p>Point 3 : Contribution à la définition du contenu des initiatives de négociation des pays en développement concernant à la fois l'AGCS et des négociations sectorielles présentant un intérêt pour ces pays</p>	<p style="text-align: center;">(10 heures - 13 heures)</p> <p><u>Discussions informelles (suite)</u></p> <p>Point 3</p>	<p style="text-align: center;">(10 heures - 13 heures)</p> <p><u>Discussions informelles (suite)</u></p> <p>Examen du projet de recommandations ou de conclusions de la Réunion</p>
<p style="text-align: center;">(15 heures)</p> <p><u>Discussions informelles (suite)</u></p> <p>Point 3</p>	<p style="text-align: center;">(15 heures)</p> <p><u>Discussions informelles (suite)</u></p> <p>Point 3</p>	<p style="text-align: center;">(15 heures - 18 heures)</p> <p><u>Discussions informelles (suite)</u></p> <p>Examen du projet de recommandations ou de conclusions de la Réunion</p> <p><u>Séance plénière</u> (clôture)</p> <p>Point 4 : Adoption des recommandations ou des conclusions</p>
